

L'incendie du méthaniseur de Varenne-Jarcy illustre les dangers du procédé utilisé en France

L'installation accumule les déboires et les pannes récurrentes. Elle est actuellement inutilisable et fait l'objet de demandes de crédits publics pour sa remise en état. Il faut repenser totalement la méthode utilisée

Un incendie s'est déclaré le 24 août dans la fosse de réception des ordures ménagères du méthaniseur de Varenne-Jarcy, géré par le syndicat intercommunal de la Vallée de Yerres et des Sénarts. Il faisait très chaud à cette période, et une fermentation spontanée s'est probablement développée. La moindre étincelle peut alors enflammer les gaz mais tout chimiste sait aussi que l'hydrogène produit par les fermentations peut s'enflammer spontanément à partir de 4 % dans l'air, surtout si des poussières sont présentes (accidentologie de l'hydrogène, www.aria.developpement-durable.gouv.fr).

Hors d'usage

Les secours incendie sont intervenus rapidement pour éteindre le sinistre. Les fermenteurs en activité ont été purgés de leur gaz pour éviter toute explosion. Cet incendie a mis hors d'usage les équipements de réception des déchets et de tri mécano biologique (TMB). Pour ne pas interrompre la collecte, l'exploitant utilise l'unité de traitement des ordures ménagères comme simple quai de transfert de ces déchets.

Le méthaniseur est exploité par la société Urbaser depuis 2002. Il comprend trois digesteurs de 4 500 mètres cubes chacun qui transforment la matière biodégradable à 32°C (fermentation microbienne anaérobie) en biogaz (60 % de méthane, du gaz carbonique, de la vapeur d'eau et autres gaz). Deux digesteurs reçoivent des matières issues des ordures ménagères et triées de manière mécanique, le troisième recevant uniquement des produits biodégradables collectés directement (refus de cantine, produits alimentaires périmés...). Les résidus après la fermentation sont compostés pour un éventuel usage agricole. Le biogaz est brûlé pour alimenter une centrale électrique. L'usine est censée traiter 63 500 tonnes de déchets par



État de l'installation après l'incendie

an venant d'une population de 170 000 habitants de trois départements (Essonne, Seine-et-Marne et Val-de-Marne). Elle est censée produire 2,8 millions de mètres cubes de biogaz et 19 400 tonnes de compost. Le conditionnel est nécessaire car cette usine subit depuis plusieurs années des pannes à répétition et la communication des exploitants est particulièrement peu convaincante.

Mission sénatoriale

Fin 2009, deux des trois digesteurs étaient hors service, dont un ayant sa structure fortement atteinte. Une commission sénatoriale de juin 2011 avait souligné que « la méthanisation après tri mécanique entraîne sur le plan technique des difficultés supplémentaires du fait de la sensibilité des digesteurs... un des digesteurs de l'usine de Varenne-Jarcy ne fonctionne pas. ». Ce digesteur en 2013 est toujours en panne. Outre cela, les composts issus des digesteurs sont loin d'avoir les qualités agricoles requises.

Le procédé mis en jeu dans cette usine

avec le tri mécano biologique des déchets tout venant associé à la méthanisation et au compostage a fait faillite : ce constat est quasi général en Europe. Il faut repenser totalement le procédé ou en utiliser un meilleur. En Allemagne et en Italie, les méthaniseurs fonctionnent bien. Ce sont de petites unités placées hors des lieux d'habitation qui reçoivent des biodéchets déjà triés, et dans ces conditions, même les composts sont valorisés. Lorsque ces méthaniseurs traitent des ordures ménagères, les résidus de digestion ne sont pas compostés mais enfouis car impropres à l'agriculture selon les normes de ces deux pays.

Enfin, l'autre enseignement à tirer de cet incident grave, c'est que toute installation classée ayant des unités de stockage des déchets avant traitement (incinérateurs, méthaniseurs, stockage...) doit réétudier son plan de protection contre l'incendie, et faire une analyse des dangers pour ne pas prendre de risques inutiles.

Jean-François Poitvin
chargé de mission IDFE